

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 34 semaines par an en milieu professionnel
- 13 semaines par an en centre de formation

SERVICES AUX PERSONNES / SANTE / SOCIAL

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Vous aimez être en relation avec les jeunes enfants et contribuer à leur éveil et leur bien-être, Faites-en votre profession.

Cette formation en apprentissage ou en alternance, vous ouvre les portes de votre futur métier. Elle va vous permettre de :

- Devenir un professionnel de la Petite Enfance
- Découvrir le secteur professionnel de la Petite Enfance
- Développer votre sens relationnel, vos capacités d'adaptation
- Prendre confiance en vous
- Maîtriser des techniques professionnelles

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages sont facilités par l'échange, l'expérience et la découverte personnelle :

- Mise en commun des connaissances particulièrement dans les matières professionnelles et techniques
- Mise en place de **projets** d'animation avec enfants ...
- **Semaines à thèmes** avec des intervenants et des visites d'études

LES PLUS DE LA FORMATION

Intégrer cette formation en 2 ans, c'est aussi :

- Bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** avec un temps de soutien à chaque session de formation et en milieu professionnel
- Réaliser des **animations** socio-culturelles et artistiques
- Obtenir la formation de **Sauveteur Secouriste du Travail**
- Obtenir le **PRAP 2S**

VOTRE STATUTS

- Salarié d'un organisme dans le domaine de la Petite Enfance : crèche, halte-garderie, accueil de loisirs, école maternelle, collectivité locale, organismes des services à la personne de moins de 3 ans ...
- Rémunéré sur un pourcentage du SMIC en fonction de la réglementation en vigueur (voir livret de l'apprentissage du Conseil Régional de la Région Centre)
- En alternance sous statut scolaire

EN ALTERNANCE ET
SOUS STATUT SCOLAIRE

ANIMATION
TOURISME

ALTERNANCE

VENTE ECOLOGIE

SANITAIRE ET SOCIAL

SERVICES AUX PERSONNES

APPRENTISSAGE

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EN APPRENTISSAGE ET SOUS STATUT SCOLAIRE

LA POURSUITE DE VOS ÉTUDES

Après le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE), vous pouvez accéder :

- En seconde année de Bac Professionnel en classe de 1^{ère} dont le Bac Pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Aux concours de la fonction publique : ATSEM
- À la formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (BPJEPS)
- Concours Auxiliaire de Puériculture

LES DÉBOUCHÉS

Après le CAP, vous pouvez :

- Passer le concours pour être ATSEM
- Être assistant/e maternelle
- Travailler dans une crèche ou garderie
- Être animateur/trice en périscolaire ou accueil de loisirs
- Garder les enfants au domicile de leurs parents en étant salarié

ADMISSION

- Un entretien de motivation sur le projet professionnel pour tous les candidats
- Après une classe de 3^{ème}
ou
- Après un CAP, un BEP, un BAC PRO
ou
- Être âgé de 16 ans à la signature du contrat d'apprentissage
et
- Trouver un maître d'apprentissage et signer son contrat pour les deux années de formation en structures privées ou publiques



MAISON FAMILIALE
RURALE DE FEROLLES

7 Route de Darvoy
45150 Férolles
02.38.59.73.04
mfr.ferolles@mfr.asso.fr

**RÉUSSIR
autrement**

ANIMATION
TOURISME

ALTERNANCE

VENTE ECOLOGIE

SANITAIRE ET SOCIAL

SERVICES AUX PERSONNES

APPRENTISSAGE